

Actualités diverses

Un outil pratique pour votre gouvernance

Cette initiative de la [Fondation Roi Baudouin](#), en collaboration avec l'[UNIPSO](#) et [Verso](#), propose un instrument d'autoévaluation concret, pratique et qualitatif au service de la direction et du conseil d'administration de toute entreprise à profit social.

Sur base de votre participation, vous recevrez un rapport adapté à votre entreprise, qui vous donnera un aperçu de l'état de la gouvernance de votre organisation. Cela vous permettra de l'évaluer, d'en débattre en interne et, le cas échéant, de l'améliorer. Cet outil permet, en outre, d'avoir des éléments de comparaison avec d'autres organisations du secteur.

L'usage de l'outil est entièrement gratuit et confidentiel. Celui-ci est mis à disposition de l'ensemble du secteur à profit social en Belgique.

Pour évaluer votre association : <https://notregouvernance.be/>

Un nouveau site internet pour la Plateforme francophone du Volontariat

Afin d'adapter son offre et de suivre l'évolution des technologies, le site web de la Plateforme francophone du Volontariat fait peau neuve... et conserve la même adresse : <https://www.levolontariat.be/>

En plus d'y retrouver tout le contenu relatif au volontariat, chaque association a la possibilité de poster des **annonces de volontariat**. En outre, cette possibilité **s'ouvrira désormais à toutes les organisations**, qu'elles soient membres ou non de la PFV ! Les associations membres de PFV bénéficieront toutefois d'une mise en avant de leurs annonces.

Erratum : Article sur les aidants proches du CODEF Info de septembre 2019

Dans le CODEF Info de septembre 2019, un article du Group S était consacré aux aidants proches. Quelques informations annoncées n'ont finalement pas encore abouti.

En effet, concernant le « congé aidant proche » légalement possible à partir du 1er octobre 2019, il n'est, dans les faits, pas applicable. Il manque encore des arrêtés d'application.

Un projet d'arrêté a été présenté au Gouvernement mi-octobre, a été envoyé au Conseil d'Etat pour avis et devra ensuite passer en seconde lecture pour adoption. Les détails techniques de mise en œuvre pourront alors être travaillés par les Organismes Assureurs (mutuelles) par qui passera cette reconnaissance.

De ce fait, la reconnaissance des aidants proches et l'accès au congé thématique ne sera donc probablement pas possible avant juin 2020.